



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E44296

VALABLE JUSQU'AU 01/11/2024

ÉDITÉ LE 10/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1967
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 01/01/2015
77 000

Raison sociale : COMBEAU COUVERTURE

64 RUE RODIER
75009 PARIS 09

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PARIS B393 049 325

Téléphone : 01 40 82 78 78

Fax :

Portable : 06 72 99 67 52

Siret : 393 049 325 00029

Code NACE : 4391B

Site Internet : www.combeau-couverture.fr

Numéro caisse de congés payés : 2104192 001

E-mail : contact@combeau-couverture.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

AXA FRANCE IARD 0000003819761404

COMBEAU CHRISTOPHE PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000003819761404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	28/09/2021
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	28/09/2021
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	28/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE COLOMBES
IMMEUBLE LE DEBUSSY
30, RUE GABRIEL PERI
92707 COLOMBES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.